Accusé de réception en préfecture
012-211201975-20260605-2026DE045_045-DE
Reçu le 09/06/2026

N° 2026/45

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	17
Pouvoirs	1
Membres absents	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 mai 2026.

Vote	
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : Bruno VAYSSE à Jean-Michel RECOULES

Absents excusés : /

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : CRÉATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL (DANS LE CADRE DE LA PROMOTION INTERNE AVEC DETACHEMENT POUR STAGE).

Monsieur le Maire donne la parole au 1er Adjoint et sort de la salle du Conseil.

Exposé du rapporteur,

Le 1er Adjoint informe ou rappelle à l'assemblée que, Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux par voie de promotion interne d'un Adjoint Administratif Principal de 1ère classe de la commune, et considérant la nécessité pour le service administratif de la commune, de créer un poste de Rédacteur relevant de la catégorie B.

Accusé de réception en préfecture
012-211201975-20260605-2026DE045_045-DE
Reçu le 09/06/2026

Il est proposé à l'assemblée :

La création d'un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet à compter du1er juillet 2026.

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Filière : Administrative,
Cadre d'emploi : Rédacteur,
Grade : Rédacteur Territorial : - ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Hors de la présence du Maire Michel LAURENS,

- **décide** la création d'un emploi permanent de **rédacteur territorial** à temps complet.

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

- **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux démarches nécessaires au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE

Le Maire,

Michel LAURENS

MAIRIE DE REQUISTA (AVEYRON)